

Résad

Réseau de Santé Addictions

Vaucluse

RÉUNIONS DE COORDINATION DÉCENTRALISÉES 2021

AVIGNON

Jeudi de 8h à 9h

Dates :

14 janv. - 11 fév. - 11 mars - 15 avril - 20 mai - 10 juin - 9 sept. - 14 oct. - 4 nov. - 9 déc.

APT

Mardi de 13h30 à 15h30

Dates :

2 fév. - 6 avril - 1 juin - 5 oct. - 7 déc.

CARPENTRAS

Mardi de 9h à 10h

Dates :

16 fév. - 13 avril - 8 juin - 12 oct. - 7 déc.

CAVAILLON

Mercredi de 12h30 à 13h30

Dates :

17 fév. - 14 avril - 9 juin - 13 oct. - 15 déc.

ISLE SUR SORGUE

Mardi de 14h à 15h

Dates :

19 janv. - 16 mars - 11 mai - 7 sept. - 16 nov.

ORANGE

Jeudi de 12h45 à 13h45

Dates :

18 fév. - 22 avril - 24 juin - 14 oct. - 16 déc.

PERTUIS

Jeudi de 13h45 à 14h45

Date :

7 janv. - 11 mars - 20 mai - 2 sept. - 18 nov.

VALREAS

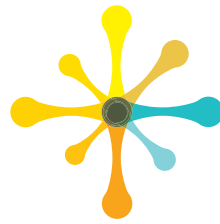
Mardi de 12h45 à 13h45

Dates :

26 janv. - 23 mars - 25 mai - 28 sept. - 23 nov.

Les lieux des réunions seront communiqués lors des rappels et sur le site internet

Ces réunions sont animées par des médecins addictologues ou des professionnels locaux du secteur sanitaire et des membres de l'équipe de coordination du réseau.



Résad

Réseau de Santé Addictions

Vaucluse

Ces réunions s'adressent à :

Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non au réseau RESAD VAUCLUSE, en contact avec des personnes ayant une consommation à risque et/ou présentant une problématique addictive.

Ces réunions ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décroissant les secteurs médicaux – psycho-sociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels
- de lutter contre les discriminations, les représentations/idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

Les participants à ces réunions sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. A tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à la prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

Ces réunions :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant (40 €) ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé aux participants.